



Mairie de ROCBARON
Place du Souvenir français
8313

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**Tableau annuel d'avancement au grade de
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL**

CDG83
Arrivée n°
NUM-2024-5574
Enregistrée le 21/06/2024

Jean-Claude FELIX, Maire de la Commune de ROCBARON,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29 ;

VU le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

VU l'arrêté du Maire n°2021-106-115 en date du 06 septembre 2021 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Josselin BERTELLE ;

VU l'arrêté en date du 02 mars 2021 portant établissement des Lignes Directrices de gestion adoptées par l'Autorité Territoriale ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit :

D'ordre	Nom - Prénom	Grade et Echelon actuel	Date d'effet
1	BLANC Michèle	Agent de maîtrise, 8 ^{ème} échelon	01/06/2024
2	CUNAT Marie-Claude	Agent de maîtrise, 9 ^{ème} échelon	01/06/2024

	Femmes	Hommes	TOTAL
Promouvables	2	0	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2	0	2

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion du Var, afin que celui-ci en assure la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à ROCBARON,
Le 04 juin 2024

Par délégation du Maire,
Josselin BERTELLE,
Conseiller Municipal délégué
Ressources Humaines et Affaires Juridiques





Mairie de ROCBARON
Place du Souvenir français
8313

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**Tableau annuel d'avancement au grade de
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL
DE 1^{ère} CLASSE**

CDG83
Arrivée n°
NUM-2024-5574
Enregistrée le 21/06
/2024

Jean-Claude FELIX, Maire de la Commune de ROCBARON,
VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29 ;
VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01 janvier 2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux,
VU l'arrêté du Maire n°2021-106-115 en date du 06 septembre 2021 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Josselin BERTELLE ;
VU l'arrêté en date du 02 mars 2021 portant établissement des Lignes Directrices de gestion adoptées par l'Autorité Territoriale ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

D'ordre	Nom - Prénom	Grade et Echelon actuel	Date d'effet
1	DA COSTA ALMEIDA Ghislaine	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe, 7 ^{ème} échelon	01/07/2024
	Femmes	Hommes	TOTAL
Promouvables	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion du Var, afin que celui-ci en assure la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à ROCBARON,
Le 17 juin 2024.

Par délégation du Maire,
Josselin BERTELLE,
Conseiller Municipal délégué
Ressources Humaines et Affaires Juridiques

